

Contribution du conseil de développement Schéma de cohérence territoriale

C2D AV / nw 2010-074

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

La commission ATM propose de :

- > **Mettre en place une nouvelle "GOUVERNANCE"** pour une réalisation "soutenable" du SCot, définissant le rôle des instances institutionnelles et leur pouvoir de décision. Deux éléments peuvent caractériser cette gouvernance : une autorité politique pour décider, contraindre et une démarche participative.
- > **Clarifier la mixité vers laquelle le ScoT veut tendre** : en palliant l'absence de définitions précises des termes mixité sociale, mixité urbaine, en introduisant une dimension qualitative forte afin de proposer une structure urbaine attractive.
- > **Mener une réflexion globale liant aménagement, économie et déplacements**. Les choix d'aménagement et les perspectives de développement durable doivent contribuer aux objectifs suivants : un tissu urbain structuré diversifié et ATTRACTIF (quel PLH induit?) ; une perspective démographique raisonnée ; un environnement VALORISE et une ambition QUALITATIVE forte.
- > **Mettre en place une densification intelligente**, en concentrant les nouveaux logements autour des axes structurants de transports en commun.

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Diagnostic

La notion de gouvernance n'est pas suffisamment développée. Comment amener les communes à appliquer le SCoT ? Comment parvenir à un SCoT incitatif ?

Orientations

La Métro pourrait prendre des initiatives vis à vis de ses territoires voisins afin de les inciter à appliquer les orientations définies par le SCoT. La gouvernance doit s'appuyer sur des projets, allant du quartier à la RUG, sans oublier le secteur et donner aux maires la possibilité de faire face à des pressions locales, notamment en matière d'urbanisme. Des accords entre les intercommunalités pourraient être passés à long terme. Il est indispensable d'inventer de nouveaux dispositifs de gouvernance à l'échelle des intercommunalités et de la RUG.

La "gouvernance" doit être capable de fédérer les initiatives, les énergies, les projets, de concilier les contradictions pour conduire les interventions urbaines dans une véritable cohérence d'agglomération en rendant indissociables les notions de projet global et d'action localisée. Ensuite cette gouvernance doit pouvoir être en mesure de décider, voire d'imposer.

Pour faciliter cette gouvernance, la Métro devrait viser sa transformation en communauté urbaine.

Démarche SCoT

La gouvernance au niveau de la Région Urbaine Grenobloise est entièrement à créer. C'est au SCoT d'intégrer des propositions pour mettre en place cette nouvelle gouvernance.

La commission ATM propose :

1. une gouvernance avec une **autorité politique pour décider**, contraindre... Au delà d'une entente économique, d'un EPFLRUG et d'une fédération des AOT, qui impulsera et incitera les communes et intercommunalité à utiliser ces outils dans le sens des orientations du SCoT ?
2. une gouvernance intégrant **démarche participative** : la démarche du SCoT participatif est à encourager, notamment pour intégrer la population aux négociations sur les perspectives démographiques de la RUG.

VERS QUELLE MIXITÉ VOULONS-NOUS ALLER ?

Diagnostic

La mixité sociale est présentée comme LA solution. Au fond, le problème, ce n'est pas la mixité mais bien la fin de l'exclusion, vers le haut et vers le bas, et peut-être plus vers le haut que vers le bas, car les ségrégations se font souvent par le haut.

Les notions de **mixité urbaine** (logements/activités économiques/Services) et de **mixité sociale** restent floues. De mauvais exemples d'aménagement prônant la mixité sociale soulignent la nécessité de déterminer le contenu de ces concepts, qui ne peuvent recevoir comme réponse la construction de quartiers comportant du logement social à l'écart du reste de l'espace urbanisé, quelles que soient les raisons invoquées.

La notion de mixité pourrait également être élargie à la **mixité intergénérationnelle**. Les besoins d'habitat évoluent au cours de la vie (taille du logement en fonction de la taille de la famille, préférences d'habitat évoluant au cours de la vie : de la recherche de la nature avant un retour vers la ville et ses services de proximité...).

Orientations

La nouvelle gouvernance mise en place dans le SCoT devrait conduire les communes à respecter les obligations législatives en matière de construction de logements sociaux. L'élaboration et la publication de données objectives concernant les zones constructibles devrait empêcher les élus municipaux d'invoquer l'absence de terrains constructibles.

La construction de logements sociaux devrait être évaluée de manière **qualitative**. Il ne s'agit pas de ne faire que de l'accession sociale à la propriété et de refuser le locatif. Des logements sociaux de toutes catégories doivent être produits, en lien avec l'évaluation de l'échelonnement des revenus des demandeurs de logements. Cette appréciation qualitative devrait **conditionner l'aide** à la politique foncière menée par l'EPFLRUG. Cet outil ne doit pas seulement être utilisé pour accompagner les communes mais être au service **d'une politique foncière incitative**.

Un bon exemple de mixité pourrait être le sud du quartier Malherbe à Grenoble où les infrastructures publiques sont bien implantées, où les immeubles et villas se côtoient, où des lieux de rassemblement et association d'habitants vivent. Plutôt que de vouloir réinventer l'urbanisme, il suffirait peut-être parfois d'analyser pourquoi certains quartiers sont une réussite.

Démarche SCoT

Le SCoT devra préciser quels seront les outils qui permettront d'inciter les communes à « *mixifier* » leurs espaces. Introduire une **évaluation qualitative des mixités**, conditionnant les aides apportées aux communes nécessite en amont de définir les mixités que l'on souhaite.

MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE LIANT AMÉNAGEMENT, ÉCONOMIE ET DÉPLACEMENTS

Diagnostic

La question essentielle selon la commission ATM est celle de la **ville désirable**. Cela nécessite de penser une Métropole Nature en lien avec les autres problématiques de densification, de déplacement et de mixité. Il manque une cartographie synthétisant les données sur les espaces économiques, les déplacements, les logements, la population, etc... permettant d'avoir une vision d'ensemble des lieux à développer.

Orientations

Vouloir ramener les « classes moyennes » dans les centres urbains est une orientation vague. Les « classes moyennes » représentent des types de population très différents. Elles représentent des demandeurs potentiels de logements sociaux. Le décalage sur certaines zones de la RUG entre les emplois disponibles et le prix des logements proches empêche le développement de certaines activités et limite la mixité urbaine.

La question de la répartition de l'emploi sur la RUG amène à déterminer comment l'on peut favoriser la création d'emplois sur des territoires qui en manquent. Une réflexion économique sur des territoires intercommunaux (qui n'ont pas forcément la compétence économique) doit être menée. C'est bien le développement des services, l'accessibilité et les logements disponibles, qui, dans une réflexion globale permettront de développer l'emploi dans ces territoires.

Concernant les déplacements, la commission approuve l'avis émis par l'ADTC sur le sujet.

Démarche SCoT

Le SCoT doit poser la question de la qualité des logements, de l'intégration des espaces verts en ville et celle du renouvellement urbain et des requalifications du bâti existant.

Le qualitatif doit être un élément essentiel du PADD, et cela veut dire une **structure urbaine attractive**, adaptée à la vie concrète des habitants et du monde économique, basée sur une lecture simple des schémas et lieux constitutifs (axes principaux, lieux de centralité, zones d'activités, maillages des différents modes de déplacements existants et à venir, espaces naturels, espaces agricoles, espaces verts et de loisirs, etc..) Le PADD doit préconiser un espace public d'une **grande qualité**, une véritable valorisation des **alternatives à l'automobile** (cf propositions ADTC), la végétation, la **mixité entre habitat et activités économiques**, espaces de rencontres et de lien social... pour un cadre de vie attractif.

POUR UNE DENSIFICATION INTELLIGENTE

Diagnostic

Le document support au débat des territoires donne l'impression que l'on veut concentrer là où l'aménagement est déjà dense.

Pour la population « densifier » équivaut à « bétonner ». Un effort pédagogique est à réaliser. Une présentation à destination du grand public et des élus pourrait être réalisée et publiée sur les différentes zones de l'agglomération, plus ou moins denses, et sur leurs formes urbaines.

Orientations

S'il est important de développer des habitations à côté des zones d'emploi, notamment pour les arrivants dans la région ou pour son entrée dans la vie active, il est illusoire de penser que les habitants vont déménager à l'intérieur de la RUG parce que l'un des membres de la famille change d'emploi ou que son entreprise déménage.

Le principe fondamental du SCOT devrait être que les logements, et les nouvelles zones d'activités et de services, qui vont être construits, le soient **le long des axes structurants de transport en commun**. Les premières orientations du SCOT donnent l'impression que l'on va densifier dans le cœur de l'agglomération, alors qu'il existe un grand potentiel de construction autour des gares TER de la RUG. Plutôt qu'une ville centre hyper-dense, peu désirable, ne vaut-il pas mieux répartir ces logements et emplois autour des pôles qui seraient créés autour de ces gares TER de la RUG ?

Démarche SCoT

Quelles polarités souhaitons-nous, quelle densification sera efficace et supportable ? Quels sont les facteurs d'attractivité (espaces verts de proximité, équipements culturels, ...) des pôles urbains ?